



**Extrait du Registre  
Des  
Délibérations**

L'an deux mille seize

Le 30 Novembre à 18 heures 00

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Cubzaguais dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à Val de Virvée, au Centre de Loisirs Sans Hébergement Aubie et Espessas, 9 rue du Cros, sous la présidence de Monsieur DUMAS Alain, Président de séance.

Date de convocation le 24 Novembre 2016.

DELEGUES EN EXERCICE : 27

NOMBRE DE PRESENTS : 19

NOMBRE DE VOTANTS : 23

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Reçu en Préfecture ou  
Sous-Préfecture le :

01 DEC. 2016

Publié ou notifié le Président,

Le : 01 DEC. 2016

**Objet : Ouverture des magasins et hypermarchés de Saint-André-de-Cubzac certains dimanches en 2017**

Présents : 19

**BASTIDE Jacques, BORELLY Marie-Claire, BRIDOUX-MICHEL Nadia, BRUN Jean Paul, COURSEAUX Mickael, DUMAS Alain, FAMEL Olivier, GUINAUDIE Sylvain, JEANNET Serge, LARRIEU Josette, LAVAUD Véronique, LOUBAT Sylvie, MERCADIER Armand, MIEYEVILLE Georges, MONSEIGNE Célia, RAYNAL Vincent, SAGASTI Sylvie, SALLES-CLAVERIE Catherine, TABONE Alain.**

Absents excusés ayant donné pouvoir : 4

**AYMAT Pascale pouvoir à BORRELLY Marie Claire, BOBET Arnaud pouvoir à BASTIDE Jacques, MANSUY Ludovic pouvoir à FAMEL Olivier, MABILLE Christian pouvoir à SAGASTI Sylvie**

Absent excusé : 1

**DUMONT Éric**

Absents : 3

**BOURSEAU Christiane, RODRIGUEZ Nathalie, GRASSIAN Frédérique**

Secrétaire de séance : MONSEIGNE Célia

**Vu l'article L 3132-26 du code du travail, stipulant notamment que « dans les établissements de commerce de détail où le repos hebdomadaire a lieu normalement le dimanche, ce repos peut être supprimé les dimanches désignés, pour chaque commerce de détail, par décision du maire prise après avis du conseil municipal. Le nombre de ces dimanches ne peut excéder douze par année civile. La liste des dimanches est arrêtée avant le 31 décembre, pour l'année**

*suivante. Elle peut être modifiée dans les mêmes formes en cours d'année, au moins deux mois avant le premier dimanche concerné par cette modification.*

***Lorsque le nombre de ces dimanches excède cinq, la décision du maire est prise après avis conforme de l'organe délibérant de l'établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre dont la commune est membre. A défaut de délibération dans un délai de deux mois suivant sa saisine, cet avis est réputé favorable. »***

**Vu** le courrier - ci-annexé - de Madame le Maire de Saint-André-de-Cubzac, en date du 26 octobre 2016, sollicitant l'avis du Conseil Communautaire sur l'ouverture des magasins et hypermarchés de sa Commune, les dimanches 15 janvier 2017, 3 septembre 2017, 3 décembre 2017, 10 décembre 2017, 17 décembre 2017, 24 décembre 2017, et 31 décembre 2017.

Madame le Maire de Saint-André-de-Cubzac étudie en effet « l'éventualité d'autoriser les dits commerces à ouvrir » durant ces dimanches,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide de donner un avis favorable sur l'ouverture des magasins et hypermarchés de la Commune de Saint-André-de-Cubzac durant les sept dimanches cités ci-dessus.

Pour : 22  
Contre : 0  
Abstention : 1

Enregistrée en sous-préfecture

Le : 01 DEC. 2016

Publiée le : 01 DEC. 2016

Pour extrait certifié conforme

Fait à Saint André de Cubzac  
Le 30 Novembre 2016.

Le Président,

A.DUMAS.

**CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE**  
Reçu en Préfecture ou  
Sous-Préfecture le :

01 DEC. 2016

Publié ou notifié  
Le : 01 DEC. 2016

le Président,



Mairie de Saint André de Cubzac

**A**FFAIRES JURIDIQUES ET PROCÉDURES

C.C. du Cubzaguais  
Reçu le :

27 OCT. 2016

N° Enregistrement : 4728

**Objet**

Ouvertures dominicales

Affaire suivie par

Claire NOLORGUES FERRAZ

Monsieur Le Président,

J'ai l'honneur de vous faire connaître que j'étudie l'éventualité d'autoriser les magasins et hypermarchés de Saint André de Cubzac à ouvrir les Dimanches 15 Janvier 2017, 3 Septembre 2017, 3 décembre 2017, 10 décembre 2017, 17 décembre 2017, 24 décembre 2017 et 31 décembre 2017.

Aussi, conformément à l'article L 3132-26 du code du travail et dans la mesure où le nombre de dimanches concernés par ce type d'ouverture excède cinq, je sollicite l'avis de l'organe délibérant de votre établissement public.

Je vous remercie de me faire parvenir cet avis dans un délai de deux mois à compter de la réception de ce courrier ; à défaut de délibération dans ce délai, l'avis sera réputé favorable.

Je vous prie de croire, Monsieur Le Président, à l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Maire,

Célia MONSEIGNE



Saint André de Cubzac,

le 26 OCT. 2016

Lettre recommandée avec Accusé de Réception

Monsieur Le président

Communauté de communes du  
Cubzaguais

44 rue Emile Dantagnan

33 240 Saint André de Cubzac

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE  
Reçu en Préfecture ou  
Sous-Préfecture le :

01 DEC. 2016

Publié ou notifié

Le : 01 DEC. 2016

le Président,

*Le courrier doit être adressé impersonnellement à Madame le Maire*

Hôtel de Ville  
8, place Raoul Larche - B.P. 97 33240 Saint André de Cubzac  
Tél. : 05 57 45 10 10 / Fax : 05 57 45 10 29  
[www.saintandredecubzac.fr](http://www.saintandredecubzac.fr)



Gironde - France